

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le neuf avril deux mille huit, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 02/04/2008

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 27

**PRESENTS :** Jean-Claude LEBLOIS, Pierre LANGLADE, Arlette DEMAR, Henri PALA, Hervé VALADAS, Gérard BEAUBIER, Bernard DUMONT, Alain FAUCHER, Sylvie ALAMARGOT, Jean-Claude BATAILLON, Dominique DUNAUD, Martine TANDEAU DE MARSAC, Bernard POUSSIN, Pascale LACORRE, Daniel CADET, Patrick DESCHARLES, Valérie GIROIR, Nadine MAGY, Alexandre MAZIN, Christine RIFFAUD, Anne-Marie SERVE, Philippe VAN ROOIJ, Jean-Pierre ESTRADÉ, Philippe STEYAERT, Béatrice DUFOUR, Jean-Pierre MORLON, Monique REIX-BUSSY.

Nadine MAGY a été élue secrétaire de séance.

## **2008 – 047: DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS**

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral 2006-2469 du 14 décembre 2006 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président précise que conformément à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou de plusieurs autres membres. Le nombre de vice – présidents est librement déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif de celui – ci.

Monsieur le Président propose que le nombre de vice-président soit de huit conformément à l'article 8 des statuts de la Communauté de Communes de Noblat.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par  
27 voix pour, 0 contre et 0 abstention

**Approuve** que le nombre de vice – présidents de la Communauté de Communes de Noblat soit de huit.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 09 avril 2008

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

le :

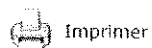
Publié ou notifié

Le :

Le Président,

  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT  
SAINT LEONARD DE NOBLAT  
HAUTE-VIENNE  
Jean-Claude LEBLOIS

## Accusé de réception préfecture



Objet de l'acte : Détermination du nombre de vice-présidents

---

Date de transmission de l'acte : 11/04/2008

Date de réception de l'accusé  
de réception : 11/04/2008

---

Numéro de l'acte : 2008-047 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20080409-2008-047-DE

---

Date de décision : 09/04/2008

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique  
5.2. Fonctionnement des assemblées